

Comme cet enthousiasme s'est dissipé! Comme cette euphorie a été oubliée! Il y a deux ans, l'Accord du Lac Meech était un guide pour l'avenir. Aujourd'hui, c'est un paratonnerre qui attire la foudre de tous les mécontents du pays.

Personne ne prétendait - même en 1987 - que l'Accord du Lac Meech était parfait. Ou plus parfait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, que le Statut de Westminster de 1931 ou que l'Acte constitutionnel de 1982. La réforme et le développement constitutionnels ne s'arrêteront pas avec le Lac Meech. En fait, ce développement constitutionnel ne se fera que si l'Accord est approuvé. Alors seulement pourrons-nous nous tourner vers d'autres questions cruciales pour notre avenir - la réforme du Sénat, les droits des autochtones, le statut des Territoires et la valorisation du rôle des minorités linguistiques et culturelles au Canada.

En attaquant l'Accord du Lac Meech, on semble oublier ce qui l'a précédé. Il y avait eu l'élection au Québec, en 1976, d'un gouvernement voué à la désintégration de ce pays. Il y avait eu, en 1980, un référendum dans cette province qui avait dit oui au Canada. On avait promis au Québec que, s'il restait dans l'Union, le fédéralisme serait renouvelé et que les intérêts du Québec - et de toutes les autres provinces - seraient accommodés dans un esprit de compromis et de consensus.

De plus, en 1982, la Constitution avait été rapatriée et la Charte des droits avait été adoptée sans l'assentiment du Québec. Et tous les partis politiques du Québec disaient qu'ils n'accepteraient pas la Constitution et que le Québec cesserait de participer au développement constitutionnel du Canada tant que ses intérêts légitimes ne seraient pas reconnus.

C'est pourquoi les premiers ministres, réunis à Edmonton en août 1986 sous la présidence du Premier ministre Getty, ont unanimement reconnu que la réunification de la famille constitutionnelle canadienne était la priorité de chaque premier ministre et de chaque province. À cette rencontre historique, les premiers ministres ont reconnu que les autres questions ne seraient pas réglées tant que la famille ne serait pas réunie.

À Edmonton, on a aussi convenu avec le Premier ministre Bourassa que cinq questions devaient être réglées avant de fermer le dossier constitutionnel. Ces questions constituaient la liste de demandes la plus courte et la plus modérée jamais proposée par un premier ministre du Québec. L'Accord du Lac Meech traitait de ces questions après des mois de négociation et de compromis. C'était un compromis honorable et raisonnable.

Les critiques de l'Accord oublient l'histoire. Ils oublient la menace très réelle qui était posée à l'existence même du Canada dans les années 1970. Ils oublient la Loi sur les mesures de guerre, les bombes, les enlèvements, les soldats dans la rue. Ils oublient les vingt années d'impasse constitutionnelle et d'échec frustrant.